

MAIRIE
de
BLIGNY SUR OUCHE

21360



☎ 03 80 20 11 21
Fax 03 80 20 17 90

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Denis MYOTTE, Maire

Étaient présents : MYOTTE Denis, MANTEL Denis, Nathalie PITOISET, PACAUT Annick, ANDRE Philippe, Jean LACAZE, SIMONNET Florian, FLEUROT Jean-Luc CAROLINE Carole, FAVELIER Marie-Odile, Stéphanie PEQUEGNOT, LACROIX Jean-François, Sylvie BOULEY.

Était absent (excusés) : BAROT Franck

Procuration : BOUGENEAUX Lucette

Secrétaire de séance : PEQUEGNOT Stéphanie

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant monsieur DOHON et monsieur CHAILLOU de ENEDIS qui doivent présenter au Conseil Municipal le compteur LINKY qui sera installé chez les habitants de la commune à partir d'août 2017, donc plus tôt que prévu du fait que la Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois-Bligny-sur-Ouche est un territoire engagé dans les demandes de transition énergétique et écologique TEPOS et TEPCV. Un courrier sera envoyé à chaque habitant afin de leur proposer une réunion en mairie pour répondre à leurs questions

1) Changement de locataire appartement 2 place de l'Hôtel de Ville :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des locataires du logement situé au 1^{er} étage 2 place de l'Hôtel de Ville à Bligny sur Ouche de résilier leur bail au 30 juin 2017 et des demandes de location reçues pour ce logement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la résiliation du bail à la date du 30 juin 2017 et de rembourser la caution d'un montant de 413,93 € si l'état des lieux le permet et de louer le logement à partir du 3 juillet 2017 pour une durée minimale de 6 ans.

2) Convention de travaux Bligny-Painblanc :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la VC 9 qui relie le hameau de Nuas, commune de Painblanc, à Bligny sur Ouche nécessite des travaux de renforcement de la chaussée. La VC 9 étant en partie située sur le territoire de la commune, monsieur le Maire propose de charger la commune de Painblanc de faire réaliser les travaux et de définir les modalités par convention.

Le Conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de Painblanc dans laquelle il sera mentionné que le montant des travaux à la charge de la commune de Bligny sur Ouche s'élèvera à 5 386,65 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil que 3 assureurs ayant contactés la commune pour proposer des tarifs pour les assurances des bâtiments et des véhicules, ces offres vont être étudiées et nos contrats revus pour 2018, les offres semblant très intéressantes.

3) Tarifs affouages hiver 2017/2018

Monsieur le Maire propose de voter à main levée pour décider du tarif des affouages 2017. Le résultat du vote donne 14 voix pour que le tarif des affouages ne soit pas augmenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à **77 euros** le tarif des affouages pour l'hiver 2017/2018. Les inscriptions seront reçues en mairie :

- Le **SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2017** de 09 H A 12 H
- Le **VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2017** de 18 h A 20 H
- Le **SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2017X** de 09 H A 12 H

Les personnes qui souhaitent un affouage doivent s'inscrire personnellement et **en aucun cas se faire représenter**. Les personnes n'ayant pas terminé de couper l'affouage de l'hiver précédent ne pourront pas demander un affouage pour cet hiver. Un règlement d'exploitation de la coupe sera remis à chaque affouagiste qui devra le respecter.

4) Tarifs école de musique année 2017-2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les tarifs annuels de l'école de musique pour l'année 2017-2018 (du 18/09/2017 au 8/07/2018)

Adultes :

• Formation musicale + musique de chambre	410 €
• Formation musicale seule	300 €
• Instrument + formation musicale	510 €
• Instrument seul	410 €
• Instrument seul + musique de chambre	560 €
• Instrument + musique de chambre + formation musicale	660 €
• Deux instruments	640 €
• Deux instruments + musique de chambre	740 €

Enfants :

• Instrument + formation musicale (dont pratique collective)	360 €
• Formation musicale seule	240 €
• Instrument supplémentaire	230 €
• Instrument + pratique collective	240 €
• Instrument seul (formation musicale terminée)	230 €
• Atelier découverte	250 €

Pratique hors cursus :

• Chorale adulte	210 €
• Pratique collective (ateliers, musique de chambre, Ensembles instrumentaux)	210 €
• Eveil musical	240 €
Participant à l'harmonie	demi-tarif
✓ Réduction de 30 € par an à partir du 2 ^{ème} élève d'une même famille	
✓ Toute année commencée est due	
✓ Cotisation envoyée sur 3 périodes :	
- du 18 septembre au 17 décembre	
- du 18 décembre au 8 avril	
- du 9 avril au 8 juillet	

Inscription possible à chaque début de période

5) Tarifs bibliothèque

Le Conseil, après en avoir délibéré, fixe les tarifs d'adhésion à la bibliothèque applicables à partir du 1^{er} septembre 2017 :

- PAR FOYER : 16 €
- TOURISTE (prêt occasionnel + caution) 10 € + 1 € par livre et par semaine

La Présidente de la Commission jeunesse informe le Conseil que les jeunes de 10 à 15 ans nouvellement élus au sein de la commission s'investissent bien dans des projets pour les jeunes : idées de sorties d'été, recherche de financement pour créer un parcours de santé ou un City.

Ils ont déjà réalisé un tract pour promouvoir une sortie Paint Ball pour les enfants de 10 à 15 ans mercredi 19 juillet.

La commission fleurs informe le Conseil que la Commission Départementale de valorisation paysagère viendra le 10 juillet constaté le travail réalisé sur la commune par la commission fleurs et les employés communaux dans le cadre du « label villes et villages fleuris en vue de l'obtention de la 1^{ère} fleur »

Marie-Odile Favelier informe le Conseil Municipal qu'une délégation constituée du Maire de Bligny sur Ouche, du Conseiller départemental, de la directrice de l'école et de la Présidente du SIVOS a rencontré la directrice académique le matin même et a argumenté pour qu'il n'y ait pas de fermeture de classe à la rentrée de septembre 2017.

Madame la Présidente vient d'avoir l'information officielle qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe à la rentrée, le nombre d'enfants annoncé étant supérieur à celui de cette année.

Elle informe également le Conseil Municipal que l'école a la possibilité de repasser à la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine et donc de supprimer les NAP et demande au Conseil Municipal sa position sur ce point. Le Conseil émet un avis favorable.

La décision sera prise par le SIVOS lors de son Assemblée Générale jeudi 22 juin.

Monsieur le maire clôture la séance en informant le Conseil Municipal que la salle des fêtes a été louée par le Comité Miss 15/17 Bourgogne 2017 le samedi 16/09/2017 pour les élections des Miss.

Pour extrait conforme en mairie

Le 26 juin 2017

Le Maire

